

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_12-DE



(Finistère)

Landéda, le 23/09/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Septembre 2019

Enfouissement des réseaux à Chemin de Bellevue - Avenant

RAPPORT N°12/19-07

Pour rappel :

Par délibération en date du 19 novembre 2018, le Conseil municipal a voté favorablement l'enfouissement des réseaux Chemin de Bellevue. Toutefois, la mise en place de l'éclairage public sur un chemin desservant la route des Anges et le Sémaphore ne rentre pas dans l'opération menée par le SDEF. Dans ce cadre, nous devons prendre la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 3 951,50 € HT.

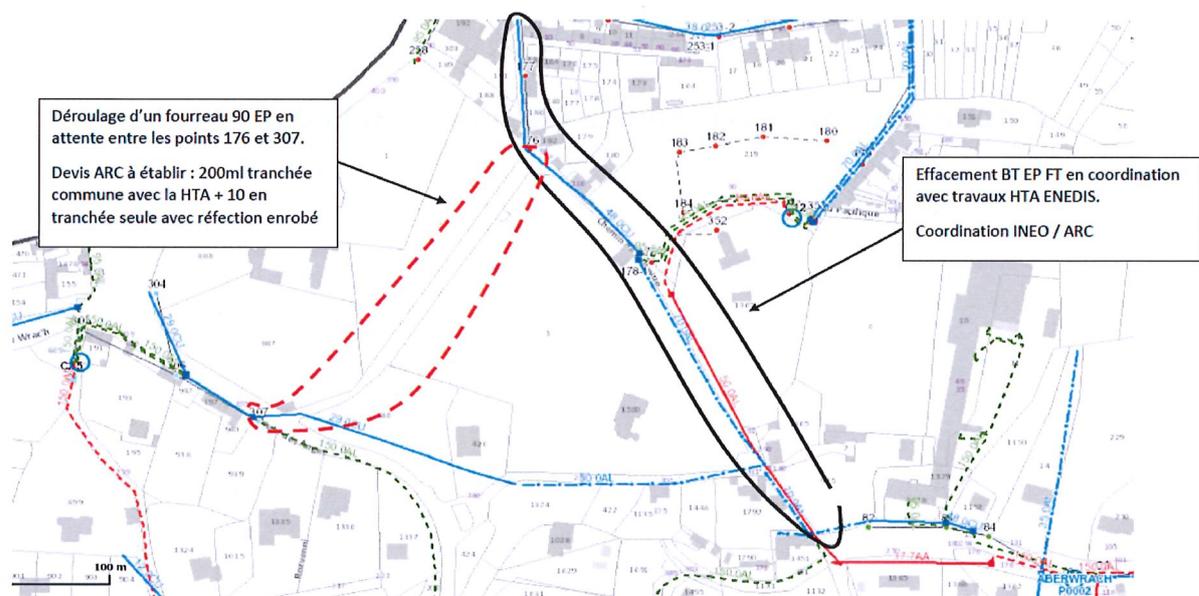
ENEDIS avec le concours du SDEF lance un projet d'enfouissement et de renforcement des lignes haute tension dans le quartier de chemin de Bellevue à proximité du Sémaphore.

Par conséquent, le Syndicat départemental d'énergie du Finistère a décidé d'enfouir la basse tension pour un montant de 61 697,45 € HT. Il nous propose d'enfouir le réseau télécom pour un montant de 16 101,63 € HT sans la maîtrise d'œuvre et d'installer l'éclairage public pour 14 334,81 € HT.

Concernant les travaux d'effacement des réseaux BT, EP et FT situé chemin de Bellevue, les travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L2224-36 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communication électronique est désormais calculé sur la base de 75% du montant HT des travaux.

Ainsi la Commune devra reverser au syndicat la participation de 12 076,22 € pour les réseaux de communications et 9 334,81 € pour l'éclairage public, soit un total de 21 411,03 €.



Une modification demandée par un habitant entraîne une plus-value de participation pour la Commune de 1 820,36 € passant ainsi de 21 411,03 € à 23 231,89 €. Cette modification était tout à fait pertinente dans le cadre de la valorisation des bâtiments existants et présentant un caractère patrimonial.

Je vous propose donc d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'avenant à la convention avec le SDEF pour la participation communale à hauteur de 23 231,89 € au lieu de 21 411,03 € soit une plus-value de 1 820,36 €.

**Délibération du conseil
municipal**

N°12/19-07

Réunion du 30 septembre 2019

Enfouissement des réseaux à Chemin de Bellevue - Avenant

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Cathy LARIDAN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Philippe MASQUELIER, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Ronan CORBEL (procuration à Cathy LARIDAN)
- Jean-Pierre GAILLARD (procuration à Christine CHEVALIER)
- Erwan GUIZIOU.

Pierre-Louis LE CAM a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Mme le Maire en date du 4 mars 2019,

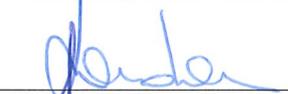
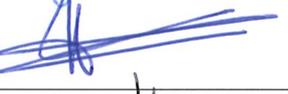
Considérant que dans le cadre de la réalisation des travaux un avenant à la convention doit être signée entre le SDEF et la commune de LANDEDA afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF,

Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

M. TRÉGUER Alexandre, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal autorise Mme le maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF portant la participation communale de 21 411,03 à 23 231,89 €.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
CATTIN Jean-Luc	
POULNOT - MADEC Anne	
THEPAUT Bernard	
LARIDAN Cathy	
TREGUER Alexandre	
LE GOFF Laurent	
PELLEN Solange	
MARTIN Philippe	
GODEC Daniel	
LE CAM Pierre-Louis	

POULLAIN Isabelle	
CORBEL Ronan	Procuration
GUIZIOU Erwan	Absent
MARZIOU Rachel	
CARIOU Christophe	
GAILLARD Jean-Pierre	Procuration
FAVÉ Danielle	
PRONOST Céline	
LOUARN Hervé	
MASQUELIER Philippe	
COAT Philippe	

Envoyé en préfecture le 07/10/2019

Reçu en préfecture le 07/10/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20190930-2019_09_30_12-DE